

Règlement 5^{ème} Open d'Alsace Kyokushinkai 05.01.2020 Mini-Poussins – Poussins – Pupilles – Benjamins – Minimes

1/ CATEGORIES

Age :

Mini-poussins (5ans) : nés Après 2010 / Poussins (6-7ans) : nés en 2009-2010
Pupilles (8-9ans) : nés en 2007-2008 / Benjamins (10-11ans) : nés en 2005-2006
Minimes (12-13ans) : nés en 2003-2004

Poids :

Mini-Poussins : -20kg/ -25kg/ -30kg/ +30kg	Mini-Poussines : -20kg/ -25kg/ -30kg/ +30kg
Poussins : -25kg / -30kg / -35kg / +35kg	Poussines : -20kg / -25kg / -30kg / +30kg
Pupilles G : -30kg / -35kg / -40kg / +40kg	Pupilles F: -30kg / -35kg / +35kg
Benjamins: -40kg / -45kg / +45kg	Benjamins : -35kg / -40kg / +40kg
Minimes G : -50kg / -55kg / +55kg	Minimes F : -45kg / -50kg / +50kg

NB : les catégories de poids pourront être modifiées en fonction des inscrits. Pour les catégories peu nombreuses, un système de poule pourra être mis en place afin que chacun enfant puisse faire minimum 2-3 combats.

2/ DUREE DES COMBATS

Mini-poussins, poussins et pupilles : **1min30**
Benjamins et minimes : **2min**

En cas d'égalité, une prolongation avec décision obligatoire sera annoncée (enchosen) :
Mini-poussins et poussins : **30 secondes**
Pupilles, benjamins et minimes : **1min**

3/ Tenue et Protections

Tenue :

Les combattants sont tenus de se présenter en dogi blanc propre. La veste, serrée par la ceinture, doit recouvrir les hanches. Les manches doivent recouvrir au moins la moitié du bras et ne peuvent être retroussées. Le pantalon doit recouvrir au moins les 3/4 du tibia.

Les combattants portent leur ceinture de grades, avec un ruban rouge noué dans le dos pour "Aka", qui sera le second combattant appelé. Le 1^{er} combattant nommé sera donc Shiro.

Les filles peuvent porter sous la veste un tee-shirt totalemt blanc.

Les cheveux longs doivent être attachés par un élastique, les ongles des mains et des pieds doivent être coupés courts, les bijoux et barrettes de cheveux sont interdits.

Protections :

La coquille, portée sous le Dogi est obligatoire pour les hommes et les féminines.

Les protège seins, portés sous le Dogi (coques plastiques démontables) sont obligatoires chez les féminines formées.

Les gants (mitaine type Ichigeki ou similaire) sont obligatoires et devront être **fournis par les clubs.**

Les protège tibias recouvrant le pied sont obligatoire et devront être **fournis par les clubs**

Le casque (avec/sans protection faciale) est obligatoire et sera fourni par l'organisation

Le plastron est obligatoire pour les mini-poussins, poussins, et sera fourni par l'organisation

Le port de lunettes est interdit. Les lentilles de contact souples sont le seul mode de correction de la vue autorisé

Le protège dents est autorisé mais non obligatoire.

Les protège genoux sont autorisés mais non obligatoire.

4/ CRITERES DE DECISION

La victoire peut être remportée par :

- Ippon ; Awasate Ippon ; Waza ari ; 1 point ;
- Genten de l'adversaire
- Yusei (décision des arbitres) en fin de temps réglementaire ;
- Kiken (abandon ou forfait de l'adversaire : non présentation après deux minutes ou trois appels consécutifs de la table) ;
- Shikkaku – disqualification de l'adversaire.

Awasate Ippon = 2 Waza Ari = 4 points marqués

2 points marqués = waza ari

4.1 IPPON KACHI

Victoire immédiate par une technique autorisée ayant entraîné une interruption nette et immédiate du combat supérieure ou égale à 3 secondes. La mise hors combat est possible par la répétition de coups (hors jodan), ou souffle coupé (timing)

4.2 AWASETE IPPON KACHI

2 Waza ari entraînent une victoire par Ippon.

4.3 WAZA ARI (ou = 2 points)

Technique autorisée ayant nécessité une interruption du combat, avec baisse de la garde, de la vigilance ou de la stabilité physique du combattant sur un temps inférieur à 3 secondes, et permettant (médicalement) la reprise du combat.

Commission Kyokushinkai 2020

4.4 ATTRIBUTION D'UN POINT (2 POINT = Waza ari)

Touche à la tête sur un enchaînement de minimum trois techniques poings et pieds sans intention réelle de mise hors combat (agressivité, absence totale de contrôle)

L'enchaînement des 3 techniques doit être réalisé proprement techniquement, sans chute ou déséquilibre, doit toucher l'adversaire et ne doit pas être bloqué, contré ou frappé simultanément.

L'attribution d'un point ne pourra pas se faire sur une technique jodan seule (mawashi jodan seul)

4.5 YUSEI KACHI

Si aucun des 2 combattants n'a marqué de points ou commis de fautes nécessitant la victoire de l'opposant. Le combat peut être remporté à la fin du temps réglementaire ou supplémentaire selon les critères suivants :

- Supériorité d'état physique (blessure nette de l'adversaire ou fatigue nette)
- Supériorité de l'efficacité des frappes portées
- Supériorité du nombre de frappes réelles portées.

TABLEAU DECISIONNEL

N.B. : 1 "Waza ari", un "Chui", un "Genten ichi", "Genten ni" ou "Genten san" marqués de part et d'autre pour chacun des combattants s'annulent.

Points et pénalités		Décisions possibles de l'arbitre central et des juges	
Aka (rouge)	Shiro (blanc)	Aka (rouge)	Shiro (blanc)
Ippon		Victoire immédiate	
Waza ari		Victoire en fin de temps réglementaire	
Waza ari + Chui		Victoire en fin de temps réglementaire	
Waza ari + Genten ichi		Victoire en fin de temps réglementaire	
Waza ari + Genten ni		Match nul ou victoire de Shiro	
Waza ari + Genten ni	Chui	Victoire en fin de temps réglementaire	

Waza ari + Genten ni	Genten ichi	Victoire en fin de temps réglementaire	
Chui		Match nul ou Décision majoritaire	
Genten ichi		*Match nul ou victoire de Shiro en fin de temps réglementaire	
Genten ichi	Chui	Match nul ou Décision majoritaire	
Genten ni			Victoire en fin de temps réglementaire
Genten ni	Chui	*Match nul ou victoire de Shiro en fin de temps réglementaire	
Genten ni	Genten ichi	Match nul ou Décision majoritaire	

Genten San		Disqualification	Victoire immédiate
------------	--	------------------	--------------------

* Match nul possible si domination absolue de Aka

Drapeaux décisionnels des juges	Décisions possibles de l'arbitre central	
Aka = ■ Shiro = □ Match Nul X	Aka (rouge)	Shiro (blanc)
■ ■ ■ ■	Victoire obligatoire	
■ ■ ■ X	Victoire obligatoire	
■ ■ ■ □	Victoire obligatoire	
■ ■ □ □	Match nul ou victoire "Aka" ou "Shiro" sur décision de l'arbitre central	
■ ■ X X	Victoire "Aka" ou Match nul sur décision de l'arbitre central	
■ ■ X □	Victoire "Aka" ou Match nul sur décision de l'arbitre central	
■ X X □	Match nul	
X X X □ (ou ■)	Match nul	
X X X X	Match nul	

5/ FAUTES ET AVERTISSEMENTS

Tout avertissement ou pénalité annoncé par l'arbitre doit être marqué oralement à voix haute par le combattant (« Osu »).

5.1 COMPTABILISATION

La première faute involontaire et sans conséquence de blessure, sont comptabilisées d'un simple avertissement verbal (poussée, saisie...)

La seconde faute sera sanctionnée par un Chui : avertissement verbal.

Dès la troisième faute ou les fautes volontaires ou ayant entraîné une diminution des capacités de l'adversaire peuvent justifier d'une pénalité (Genten).

Les sorties sont signalées par les juges et sont soumises à avertissements et pénalités à la seule décision de l'arbitre central. Les avertissements et pénalités sont appliqués à la majorité des voix. Aucune décision ne peut être prise par l'arbitre central sans le soutien d'au moins 2 juges de coin.

Aucune décision ne peut être refusée par l'arbitre central en cas de décision majoritaire d'au moins 3 juges de coin. L'arbitre central en cas de désaccord avec une décision majoritaire, peut convoquer les juges de coin pour leur en exprimer les raisons sans pour autant pouvoir imposer sa propre décision.

Les fautes sont cumulables entre elles, mais sont annulées en cas de prolongation.

5.2 TERMES ET APPLICATION

1^{ère} faute sans gravité : avertissement verbal

Chui : Avertissement (main tendue vers le visage du combattant responsable)

Genten ichi : Première pénalité (1 doigt tendu vers le visage du combattant)

Genten ni : Deuxième pénalité (2 doigts tendus vers le visage du combattant)

Genten san : Shikkaku Disqualification, victoire de l'adversaire (main tendu à 45° vers le sol)

NB : Dans les catégories ou il y aura des poules, le Genten San entrainera la défaite du combattant mais pas de disqualification, afin qu'il puisse re-combattre

5.3 DISQUALIFICATION

Outre le cumul de 3 pénalités, une disqualification est décidée en cas de refus d'obtempérer aux indications de l'arbitre central, attitude agressive ou acte de violence volontaire, refus de combat systématique ou non combativité des 2 combattants supérieure à une minute, action interdite de la part du coach ou absence du tatami non autorisée par l'arbitre en cours de rencontre, retard manifeste ou absence après 3 appels à la table.

6/ ACTES ET TECHNIQUES INTERDITES

Généralités :

Toute attaque ou touche (volontaire ou non) à la tête, à la face ou au cou avec la main, le poing ou le bras (Ganmen ouda).

Toute attaque au sol non contrôlée. Toute attaque depuis le sol après un balayage de l'adversaire (sauf chute volontaire destinée à préparer cette attaque).

Toute attaque au bas ventre (Kinteki Kogeki).

Toute attaque sur un adversaire qui tourne le dos volontairement. Toute attaque à la colonne vertébrale.

Toute attaque directe aux genoux.

Les coups de tête (Zu tsuki).

Toute position d'attaque, de garde ou de défense mettant en danger le combattant lui-même (exposition du dos, de la tête, etc...)

Tout refus d'appliquer les instructions de l'arbitre, geste agressif ainsi que tout geste ou parole déplacée envers un combattant, un arbitre ou un membre du public et un officiel.

Toute saisie (tsukami) du dogi ou (kake) d'une partie du corps de l'adversaire.

Pousser l'adversaire à répétition mains ouvertes, ou avec les poings, les coudes ou les avant bras (koshi).

Non combativité (Mubobi), baisse de la motivation de combattre ou incapacité physique (Kakenige) et sorties volontaires répétées (Jogai).

En cas de tenue déplorable du public envers un arbitre, combattant ou un club, les pénalités suivantes pourront être prises : disqualification du combattant concerné, suspension d'une saison du combattant ou club concerné, radiation internationale définitive du combattant et/ou du club concerné.

Spécificités :

Toute attaque dans les genoux.

Tout balayage.

Toute attaque jodan autre que Mawashi Geri et Ura Mawashi geri, avec pied d'appuis au sol.

Tous les coups de pied sauté.

KO interdit en jodan, le contrôle absolu est demandé et seule la touche sera comptabilisée.

7/ ABSENCE et CONTESTATIONS

Toute absence justifiée d'un combattant inscrit doit être signalée avant la rencontre.

En cas de non présentation sur l'aire de combat après trois appels et après deux minutes maximum, le combattant sera disqualifié.

Toute contestation sera acceptée uniquement pour les clubs qui présenteront un/des juges/arbitres

Toute contestation doit être déposée auprès du responsable d'arbitrage par le coach du club. La contestation est discutée et réglée par le comité d'arbitrage en dehors de la présence du contestant et de son coach.

8 / MODALITES D'INSCRIPTION

Les dossiers d'inscriptions sont recevables jusqu'au 28.12.2019 18h00 « réception final du courrier », passé ce délai, plus aucune inscription ne sera prise en compte.

Les combattants devront disposer d'au minimum 1 timbre licence FFKDA, dont celui de l'année en cours pour les combattants français, et d'une licence de leur pays respectif pour les étrangers.

Original d'un certificat médical de non contre-indication à la compétition ou passeport sportif tamponné où sera mentionné 'apte à la compétition'. Aucune dérogation.

Une autorisation parentale pour les mineurs sur modèle avec copie de la carte d'identité du signataire.

Merci de renseigner le grade, le poids exact, ainsi que le niveau, débutant si tel est le cas, pour vos combattants, ce qui permettra de répartir au mieux les catégories.

Aucune participation, si le club n'a pas payé les inscriptions avant la manifestation, par l'envoi d'un chèque libellé à l'ordre de « Ligue d'Alsace de Karaté » avec la fiche d'inscription dûment remplie, aucun paiement ni inscription le jour de la compétition. L'inscription étant faite, aucun retour de paiement ne sera effectué.

Responsable de la Commission

JAMES Hilton : 06.85.79.20.18

Responsable règlement

Responsable administratif et inscription

WARTH Paul : 06 60 84 76 59

MURSCHEL Frédéric : 06 80 67 10 97